



Avis de publication d'un règlement

1. Lors de sa séance ordinaire tenue le 18 février 2021, le conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil a adopté le *Règlement CA-2020-333 modifiant la liste des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif annexée au Décret 1214-2005 concernant l'agglomération de Longueuil et modifiant le Règlement CA-2009-120 relatif à la mise en œuvre du programme de contribution financière aux infrastructures.*

2. Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

3. Une copie de ce règlement peut être consultée sur <http://longueuil.quebec/fr/services/reglements-municipaux> ou en faisant une demande à greffe.ca@longueuil.quebec aux heures normales de bureau.

Longueuil, le 30 mars 2021
Carole Leroux, avocate
Assistante-greffière